

ARRETE 2024\08

DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT

5A RUE DES FRILEUSES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la société AZTP- Rue de Bougainville Prolongée – 77550 LIMOGES-FOURCHES représentée par M. MENGU Ismail – courriel contact.aztp77@gmail.com - Tél. 09.67.02.20.09 pour le compte d'ENEDIS, création de branchement électrique,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et de stationnement dans la rue des Frileuses (RD158),

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de création de branchement électrique au droit de n° 5A de la rue des Frileuses, la chaussée sera RETRECIE et la circulation sera régulée par feux tricolores ou hommes trafic. Le stationnement sera interdit au droit de l'intervention des travaux d'ouverture des tranchées d'environ 30 m linéaires sur le trottoir, **à compter 15 mars 2024 pour une durée de 15 jours**. La circulation sera rétablie le soir. La sécurité des piétons devra être assurée : la tranchée sera sécurisée par un barriérage ou autres. La circulation sera réduite à 30 km/h.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et de sécurisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire.

Dans le cadre de l'économie d'énergie, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. Aussi il est nécessaire de mettre un place un éclairage de substitution (de type Triflash ou autre) afin de sécuriser la zone de travaux.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché au droit du chantier 48h avant le début des travaux par le pétitionnaire.

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil
Le pétitionnaire
ENEDIS

Fait à Guerville, le 8 Mars 2024,
Pour Mme Le Maire,
L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

